

**COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE DU QUEBEC**

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

**Mémoire présenté à
Claude Lachance, président de la Commission
Henry-François Gauthrin, vice-président de la Commission
Louis Breault, délégué de la Commission**

Le 1^{er} mai 2002

Chloé Langevin-Bourdon

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
Objectif et question de recherche.....	3
Argumentation.....	4
Conclusion.....	8
Bibliographie.....	10

Introduction

Un mode de scrutin est, à la base, «l'ensemble des mécanismes dont s'est doté un pays, une nation ou un territoire lesquels lui permettent de traduire le vote de son électorat en sièges attribués à des partis politiques ou représentants au sein de son parlement»¹. Toutefois, et ce d'un pays à l'autre, la technique employée varie.

Depuis 1867, au Québec, le mode de scrutin employé est celui suivant le modèle britannique : uninominal majoritaire à un tour². Selon cette technique, le territoire provincial est divisé en 125 circonscriptions où, dans chacune d'entre-elles, un candidat est reconnu gagnant s'il a obtenu la majorité relative des votes, selon le principe de pluralité, à l'intérieur de la circonscription qu'il cherche à représenter au parlement.³ Le vote s'effectue en utilisant un bulletin de vote catégorique, c'est-à-dire un bulletin sur lequel l'électeur n'a qu'à cocher le candidat ou le parti auquel il accorde son vote.

Objectif et question de recherche

En tenant compte des avantages et inconvénients du mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour, ainsi que ceux des autres types de scrutin,

¹ *Modes de scrutin*. Page URL consultée le 20 avril 2002
http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/1_modesdescrutin_complet.htm

² Martin Fournier, *Le système électoral du Québec*. Page URL consultée le 20 avril 2002
<http://quebec.ifrance.com/pol/syselect.htm>

³ Notes de cours POL940 données par Jean-Félix Chénier.

quelle technique serait la plus avantageuse au maintien d'un rapport démocratique dans la représentation gouvernementale au Québec? Afin de déterminer ceci, une claire identification des lacunes du scrutin uninominal majoritaire à un tour est primordiale pour, par la suite, identifier quelles facettes des différentes techniques connues de conversion pourraient servir à combler les problèmes identifiés. Il sera donc possible de proposer une alternative au mode de scrutin actuel du Québec dans le but de mieux répartir les sièges de l'Assemblée nationale selon les suffrages exprimés.

Argumentation

Tout d'abord, le scrutin uninominal majoritaire à un tour est une formule qui limite grandement l'émergence de petits partis politiques. Étant donné la nécessité d'obtenir une majorité relative des votes d'une circonscription afin de pouvoir envoyer un candidat à l'Assemblée, les partis récoltant 12%, voire même jusqu'à 30 % des suffrages exprimés se voient refuser l'entrée à la chambre, ayant été vaincus par une mince, mais suffisante marge par un parti rival. Supposons qu'une formation politique se retrouve dans cette situation dans chacune, ou presque, des circonscriptions de la province, il représenterait les intérêts d'une grande proportion de la population, sans toutefois détenir un siège à son nom. Ce fut le cas de l'ADQ aux élections provinciales de 1998, au

cours desquelles elle obtint près de 12% du vote populaire, mais ne réussit qu'à remporter un seul comté, celui de son chef, Mario Dumont⁴.

La solution à ce premier problème serait l'instauration d'un scrutin dit de proportionnel. Par le fait même, la proportion exacte du pourcentage de votes obtenu par un parti serait convertie en un nombre de siège qui représenterait alors la véritable volonté populaire. Toutefois, un mode de scrutin purement proportionnel a aussi ses désavantages. Par exemple, le gouvernement doit souvent être formé par une coalition de partis, considérant la difficulté de chacun de récolter la majorité absolue des voix. Par le fait même, le risque d'instabilité gouvernementale est plus grand, car le principal moyen de négociation des partis de la coalition est la menace de quitter cette dernière, et donc d'entraîner la chute du gouvernement en place.

Il existe toutefois un modèle de mode de scrutin qui harmoniserait parfaitement les avantages de l'un et l'autre des scrutins majoritaire uninominal à un tour et proportionnel : la représentation proportionnelle personnalisée. Selon cette technique, le nombre de sièges total est divisé en deux, soit une partie dont les députés seront élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour, et l'autre selon le mode de représentation proportionnelle, mais avec listes ouvertes.

Le Québec est présentement divisé en 125 circonscriptions électorales provinciales. Il compte aussi 75 circonscriptions électorales fédérales. En

⁴ http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/1_modesdescrutin_complet.htm

adoptant la représentation proportionnelle personnalisée, les 75 circonscriptions fédérales pourraient être utilisées lors de l'élection du même nombre de députés selon le scrutin uninominal majoritaire à un tour.

<p style="text-align: center;">Bulletin de vote Circonscription XYZ Cochez le candidat de votre choix pour vous représenter au parlement.</p> <p>Candidat A / Parti 1 Candidat B / Parti 2 Candidat C / Parti 3 Candidat D / Indépendant Candidat E / Parti 4 Candidat F / Parti 5</p>
--

Ce bulletin de vote est un exemple de celui utilisé lors du scrutin uninominal majoritaire à un tour.⁵

Les 50 députés restants seraient donc élus par voie de scrutin proportionnel avec listes ouvertes.

Cochez le parti politique de votre choix (un seul choix)
et cochez le candidat du parti de votre choix (un seul choix)

Parti 1	Parti 2	Parti 3	Parti 4	Parti 5
Candidat A	Candidat F	Candidat K	Candidat P	Candidat U
Candidat B	Candidat G	Candidat L	Candidat Q	Candidat V
Candidat C	Candidat H	Candidat M	Candidat R	Candidat W
Candidat D	Candidat I	Candidat N	Candidat S	Candidat X
Candidat E	Candidat J	Candidat O	Candidat T	Candidat Y

Ce bulletin de vote est un exemple de celui utilisé lors du scrutin par représentation proportionnelle avec listes ouvertes⁶.

⁵ http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/1_modesdescrutin_complet.htm

⁶ Ibid

Cette dernière technique consiste en la répartition du nombre de sièges restants selon le pourcentage du vote populaire récolté par chacun des partis politiques. De plus, l'électeur aurait la possibilité de choisir lequel des candidats il souhaiterait voir accéder la chambre en premier lieu. Par exemple, un électeur d'une circonscription quelconque vote pour le parti 2, lors du scrutin proportionnel. Il s'agit ensuite, sous la colonne du parti 2, de cocher le nom du candidat qu'il préfère. Les résultats seront donc compilés et selon le pourcentage de votes récoltés par le parti 2, on lui accordera un certain nombre de sièges à l'Assemblée nationale. Ensuite, ces sièges seront attribués aux candidats de la liste du parti selon le nombre de votes qu'ils ont reçus.

Le scrutin par représentation proportionnelle personnalisé détient le grand avantage de corriger les distorsions, entre le pourcentage du vote populaire et le nombre de sièges qu'obtient un parti, engendrées par le scrutin uninominal majoritaire à un tour. De plus, contrairement à la simple représentation proportionnelle, il permet de conserver une certaine redevance de la part du candidat face à l'électorat, car ceux-ci décident du candidat qui sera en tête de file à l'entrée de l'Assemblée nationale. Ensuite, le principe démocratique de la représentation du citoyen selon son territoire est observé, car 75 des 125 députés sont toujours élus selon leur circonscription. La volonté populaire est d'autant plus respectée, étant donné que c'est l'électorat qui détermine l'ordre d'importance des députés de la liste du parti auquel il accorde son vote,

contrairement à la représentation proportionnelle avec listes fermées. Un autre avantage majeur de cette forme de scrutin est qu'il permet l'accès à la chambre aux petits partis politiques dont l'appui n'était auparavant jamais suffisant pour leur permettre de remporter une circonscription. Toutefois, il est important de déterminer un seuil que ces partis doivent atteindre afin d'obtenir des sièges selon la répartition proportionnelle. En effet, en absence d'une telle restriction, l'influence qu'obtiendraient les formations politiques mineures serait disproportionnée à l'appui populaire qu'elles ont reçu. Il serait donc nécessaire de fixer un seuil arbitraire, disons de 3%, ce qui représente une proportion de la population qui mérite considération.

Conclusion

Il apparaît évident que le scrutin uninominal majoritaire à un tour est une technique de conversion du vote populaire en sièges à l'Assemblée nationale qui engendre de sérieuses distorsions entre la proportion d'appui que reçoit un parti et le nombre de sièges qui lui sont accordés. Le scrutin par représentation proportionnelle personnalisé avec listes ouvertes permet de corriger ces distorsions en plus de redonner un sentiment de valeur au droit de vote que détient le citoyen qui l'exerce. En effet, celui-ci contribue non seulement à la formation de l'Assemblée nationale par le choix du parti qu'il effectue, mais aussi par le choix du candidat à la représentation proportionnelle pour les 50

députés élus par un tel suffrage. C'est aussi un mode de scrutin qui respecte les valeurs de base de la démocratie, soit la sélection d'une équipe dirigeante, la représentation de l'opinion des électeurs d'un même territoire, mais principalement le respect de la volonté populaire, qui se trouve honorée par la compensation que procure la répartition proportionnelle de 40% des sièges de l'Assemblée nationale. La seule conséquence pragmatique de la réforme du mode de scrutin au Québec, qui reste encore invérifiée, est si le taux de participation aux élections sera augmenté grâce à l'apport au sentiment de valeur du droit de vote de tout citoyen vivant en société démocratique.

BIBLIOGRAPHIE

✦ *Modes de scrutin.*

Page URL consultée le 20 avril 2002.

http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/1_modesdescrutin_complet.htm

✦ FOURNIER, Martin. *Le système électoral du Québec.*

Page URL consultée le 20 avril 2002.

<http://iquebec.ifrance.com/pol/syselect.htm>